



Mémento relatif à l'épreuve ponctuelle terminale E4.1

Présentation

Ce mémento propose une méthodologie et des recommandations pour accompagner la mise en œuvre de l'épreuve professionnelle E4 du CAP agricole. Pour les candidats en CCF, cette épreuve valide la capacité CP4 au travers de deux épreuves indépendantes :

- une épreuve ponctuelle terminale qui valide la capacité intermédiaire CP 4.1,
- un contrôle certificatif en cours de formation qui valide la capacité CP 4.2.

Ce recueil a pour objectifs :

- d'expliciter le cadre réglementaire de l'épreuve ponctuelle terminale E 4.1 pour les candidats bénéficiant du CCF et pour les candidats hors CCF,
- d'apporter des éléments pour aider les équipes pédagogiques à préparer les élèves/apprentis à l'oral d'explicitation de pratiques : technique d'entretien d'explicitation, situations d'apprentissage envisageables, pratiques pédagogiques (encadrement, accompagnement),
- d'harmoniser les pratiques d'évaluation en donnant des recommandations pour conduire un entretien d'explicitation.

Les éléments explicatifs contenus dans ce mémento ciblent prioritairement les enseignants des modules MP3 (et MP4 en SAPVER) et par voie de conséquences les évaluateurs de cette épreuve ainsi que les présidents-adjoints de jury.

Table des matières

I Points de repère sur l'épreuve E4.1	4
1.1 Le cadre de l'épreuve.....	4
1.2 Les points d'appui pour la préparation de l'épreuve.....	6
1.2.1 La Période de Formation en Milieu Professionnel	6
1.2.2 Les autres stages	7
1.2.3 L'information des maîtres de stage et d'apprentissage	7
1.2.4 Les temps de formation	7
1.2.5 Les fiches	8
1.2.6 La préparation à l'épreuve orale	10
II La posture de l'examineur de l'épreuve E4	11
2.1 : l'évaluation de capacité	11
2.1.1 Les principes	11
2.1.2 Quelques Repères	12
2.1.3 Evaluation située/ pratique explicitée et explicitation de pratique :	13
2.2 : L'organisation du poste d'évaluation	13
2.3 Le questionnement des examinateurs lors de l'épreuve orale terminale E4.1	15
2.3.1 La conduite de l'entretien	15
2.3.2 Quelques repères autour de l'explicitation de pratiques afin d'aider le candidat.....	16
III : Exemples de questionnement de l'épreuve terminale E4 dans les différentes spécialités du CAP agricole ..	17
3.1 Des règles d'action communes.....	17
3.2 Spécialité Services aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER).....	17
3.3 Spécialité Métiers de l'agriculture (MA).....	23
3.3.1 Capacité CP4.1 réaliser des observations et interventions sur le végétal.....	23
3.3.2 Capacité CP4.1 Réaliser des observations, interventions et soins courant sur les animaux.....	24
3.4 Spécialité Jardinier Paysagiste (JP)	25
3.5 Spécialité Travaux Forestiers (TF)	26
Annexe 1 : Bibliographie	30
Annexe 2 : Des techniques d'explicitation de pratiques.....	31

I POINTS DE REPERE SUR L'ÉPREUVE E4.1

1.1 LE CADRE DE L'ÉPREUVE

Le cadre réglementaire de l'épreuve ponctuelle terminale E 4 « Épreuve professionnelle » pour les spécialités suivantes est fixé par les notes de service suivantes :

Agricultures des régions chaudes : NS DGER/SDPFE/2016-144 du 23 février 2016,

Jardinier-Paysagiste : NS DGER/SDPFE/2016-145 du 23 février 2016,

Lad-cavalier d'entraînement : NS DGER/SDPFE/2016-147 du 23 février 2016,

Métiers de l'agriculture : NS DGER/SDPFE/2016-684 du 29 août 2016,

Palefrenier soigneur : NS DGER/SDPFE/2016-584 du 18 juillet 2016,

Services aux personnes et vente en espace rural : NS DGER/SDPFE/2016-143 du 23 février 2016,

Travaux forestiers : NS DGER/SDPFE/2016-151 du 23 février 2016,

*Cette épreuve est une épreuve **orale** d'explicitation pour l'ensemble des spécialités à l'exception de la spécialité « Maréchal-Ferrant »¹*

*Pour les candidats en CCF, l'épreuve ponctuelle terminale (EPT) est affectée du coefficient 4 et valide la capacité CP4.1. « Cette épreuve s'appuie sur des fiches (4 à 6 suivant les spécialités) portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités, en lien avec le référentiel professionnel, **réalisées** par le candidat dans « **l'entreprise de stage ou d'apprentissage** », c'est-à-dire celle (ou celles) mentionnée(s) dans la convention individuelle de formation de stage ou dans le contrat d'apprentissage. Les situations d'apprentissage professionnel réalisées dans le cadre scolaire (TP ou mini-stage ou temps d'apprentissage sur l'exploitation agricole de l'établissement ou dans une structure partenaire par exemple) ne sont donc pas acceptées.*

*Cette épreuve est constituée d'un **oral** d'une durée totale de 20 minutes (sans préparation) qui s'appuie sur la production de fiches. (30 mn pour les SAPVER). Le jury tire au sort 1 ou 2 fiches selon les spécialités parmi celles proposées. Le candidat expose la situation professionnelle qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise/la structure de stage ou d'apprentissage pendant 5 minutes, puis l'explique à partir du questionnement des examinateurs pendant 15 minutes (10 pour les SAPVER).*

*- **Pour les candidats hors CCF**, l'épreuve E4 est une épreuve orale d'explicitation qui valide les capacités CP 4.1 et CP 4.2. Cette épreuve s'appuie sur 6 fiches nominatives et numérotées, portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités réalisées dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage. Le jury tire au sort 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.1 et 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.2.*

La (ou les) fiche(s) tirée(s) au sort est (sont) donc le support d'évaluation. Le questionnement doit permettre de vérifier la mobilisation des éléments de connaissances et de savoir-faire ainsi que leur articulation en situation de travail. Il s'agit de vérifier à travers l'oral, le raisonnement du candidat autour de « l'agir professionnel » en situation de travail.

¹ Un encart spécifique à la spécialité est présenté ci-dessous

Pour les candidats en CCF, l'épreuve ponctuelle terminale (EPT) est affectée du coefficient 4.

Cette épreuve est une épreuve de pratique explicitée et valide la capacité CP4.1.

- *La durée totale de l'épreuve est de 1 heure 40 par candidat (5 minutes de présentation, 1 heure 30 d'intervention et 5 minutes de bilan)*
- *- Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E4 est une épreuve de pratique explicitée qui valide les capacités CP 4.1 et CP 4.2. Elle est affectée du coefficient 6 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes que le candidat devra passer successivement. La première partie porte sur le ferrage. La seconde partie porte sur le forgeage.*
- *La durée totale de l'épreuve de ferrage est de 1 heure 40 par candidat (5 minutes de présentation, 1 heure 30 d'intervention et 5 minutes de bilan).*
- *L'épreuve de forgeage dure 1 heure 30 pendant laquelle le candidat est tenu de préparer son travail, de le réaliser et de le commenter.*

Le centre d'épreuve met à disposition la cavalerie, les installations et matériels nécessaires aux épreuves.

Des grilles d'évaluation nationales sont établies pour chacune des épreuves des candidats en CCF et hors CCF (cf. notes de service en ligne sur chlorofil → espace référentiel et diplômes des spécialités « Agricultures des régions chaudes, Jardinier-Paysagiste, Lad-cavalier d'entraînement, Métiers de l'agriculture, Palefrenier soigneur, Services aux personnes et vente en espace rural, Travaux forestiers, Maréchal-ferrant »)

Remarque : l'arrêté du 10 juin 2015 précise :

- Pour la spécialité SAPVER : Une note inférieure à 8 sur 20 correspondant à la moyenne des notes coefficientées obtenues aux épreuves professionnelles spécifiques de la spécialité (épreuve E4 correspondant à la capacité professionnelle CP4, épreuve E5 correspondant à la capacité professionnelle CP5 et épreuve E6 correspondant à la capacité professionnelle CP6) est éliminatoire.

- Pour les spécialités Jardinier paysagiste, Métiers de l'agriculture, ARC, Travaux forestiers, Palefrenier soigneur, Lad cavalier d'entraînement : Une note inférieure à 8 sur 20 correspondant à la moyenne des notes coefficientées obtenues aux épreuves professionnelles spécifiques de la spécialité (épreuve E4 correspondant à la capacité professionnelle CP4 et épreuve E5 correspondant à la capacité professionnelle CP5) est éliminatoire.

1.2 LES POINTS D'APPUI POUR LA PREPARATION DE L'ÉPREUVE

La préparation pédagogique des élèves/apprentis, notamment la préparation à l'explicitation de pratiques se fait au cours de :

- l'enseignement des modules professionnels
- les périodes de stage en utilisant judicieusement les horaires non affectés et la pluridisciplinarité.
- la mise en place de projets pédagogiques de toute nature. Ils peuvent en effet constituer un levier pour apporter aux apprenants des outils méthodologiques éventuellement réinvestis pour la rédaction des fiches d'activité et la préparation de l'épreuve orale d'explicitation.

1.2.1 LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Le choix des lieux de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) :

Quelques questions et investigations préalables à ce choix peuvent être posées :

- L'entreprise/ structure et les activités menées correspondent-elles au Référentiel Professionnel et permettent-elles de valider la capacité C4.1 ? (au travers de la rédaction de 4 à 6 fiches de nature différente)
- Les situations vécues par le candidat permettent-elles de montrer la maîtrise de la capacité intermédiaire correspondante ?
- L'expérience du candidat au cours de ce stage ou de la formation pratique en entreprise pour les apprentis est-elle du niveau CAP agricole ? (cf. fiches descriptives d'activités = FDA).

- Le conventionnement avec une entreprise d'accueil : Code du travail sous-section 4 Article R6223-10

Dans le cadre de l'apprentissage, il peut être envisagé une convention tripartite. Afin de permettre à l'apprenti de compléter sa formation, en application de l'article L. 6221-1, une partie de sa formation pratique peut être dispensée dans d'autres entreprises que celle qui l'emploie notamment pour recourir à des équipements ou des techniques qui ne sont pas utilisés dans celle-ci.

L'accueil de l'apprenti dans d'autres entreprises que celle qui l'emploie ne peut excéder la moitié du temps de formation en entreprise prévu par le contrat d'apprentissage. Le nombre d'entreprises d'accueil autres que celle qui l'emploie ne peut être supérieur à deux au cours de l'exécution d'un même contrat d'apprentissage.

- Le stage individuel :

Le stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 prises sur la scolarité est l'élément principal. Parmi ces 12 semaines, il faut noter que 6 à 10 semaines, selon les spécialités, doivent être effectuées dans une entreprise/structure du secteur professionnel où sont réalisées les activités liées aux épreuves. Pour la spécialité SAPVER, au moins 5 semaines seront effectuées dans une entreprise de service à la personne, et au moins 5 semaines seront réalisées dans une entreprise de vente.

Selon les modalités mises en œuvre dans les établissements (rythme, durée), il sera intéressant de proposer aux apprenants ou de construire avec eux des outils pour collecter et questionner des pratiques observées ou réalisées, et bien entendu pour collecter des données sur la structure/ entreprise.

Cette période de formation en milieu professionnel pourra aussi comprendre un temps dans une structure/entreprise qui met en œuvre l'activité spécifique liée au MIP.

1.2.2 LES AUTRES STAGES

- Dans le cadre d'un parcours différencié, dont l'objectif de formation visera la remise à niveau pour la poursuite d'études par exemple, l'établissement peut proposer à titre individuel, ou à des groupes restreints d'élève, de une à six semaines supplémentaires de stage en structure/ entreprise.

Au-delà de l'objectif affiché de professionnalisation des apprenants pour les préparer à l'insertion professionnelle, ce temps complémentaire pourra être mis à profit pour observer des situations, recueillir des informations, tester des outils de collecte, rendre compte des travaux réalisés.

- En outre, le stage collectif « éducation à la santé, à la sécurité, et au développement durable », pourra éclairer les apprenants sur les risques liés aux activités professionnelles et les aider à construire des attitudes de prévention.

Ces autres périodes viendront conforter la maîtrise des capacités professionnelles mobilisées durant le stage individuel.

1.2.3 L'INFORMATION DES MAÎTRES DE STAGE ET D'APPRENTISSAGE

L'équipe pédagogique informera les maîtres de stage/apprentissage de ces nouvelles modalités de formation et de cette nouvelle épreuve du CAP agricole. Cette étape est particulièrement importante car les maîtres de stage/apprentissage devront attester de la réalisation des activités sur chaque fiche.

Il conviendra d'éclairer les maîtres de stage/apprentissage en présentant notamment les éléments suivants :

- architecture de la formation et surtout référentiel professionnel et situations professionnelles significatives, dont notamment celles reliées à la CP4.1
- objectifs de la PFMP
- attendus et déroulement global de l'épreuve et, notamment présentation de la nécessaire attestation des activités par le maître de stage/ d'apprentissage ainsi que son rôle dans l'évaluation
- description des fiches supports de l'oral avec dénomination de l'activité en s'appuyant sur les FDA, (le maître de stage/d'apprentissage et le stagiaire/apprenti devant mentionner l'activité précisément réalisée)
- présentation de l'attestation devant être réalisée par le maître de stage/d'apprentissage au verso des fiches présentées par le candidat.

Quelques recommandations pour la diffusion de l'information :

- Cette information peut relever de l'annexe pédagogique faisant partie de la convention de stage,
- L'information peut être faite en amont lors d'éventuelles réunions de maîtres de stage/d'apprentissage ou lors des visites de suivi de stage ou en entreprise.

1.2.4 LES TEMPS DE FORMATION

Les modules professionnels, (notamment mais pas que ceux-ci), participent tous à la construction des postures et attitudes professionnelles. Ils peuvent être complétés par la possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté (5 h hebdomadaires). L'horaire pluridisciplinaire pourra être également mobilisé.

Les modules professionnels et plus généralement l'ensemble des activités et des enseignements ont pour objectif l'acquisition :

- des techniques et des pratiques professionnelles liées à l'exécution d'activités du référentiel professionnel
- des connaissances nécessaires à la compréhension des pratiques
- des attitudes et des postures respectant les règles d'hygiène et de sécurité

L'articulation entre les trois objectifs doit permettre également de former les apprenants à l'explicitation de pratiques.

Durant la formation, les situations professionnelles mobilisées permettent une approche méthodologique en vue de la validation des capacités :

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 valide l'acquisition de capacités dans des situations professionnelles diverses. Citons par exemple :

- les manipulations, les interventions et soins auprès des animaux (dont les équidés), l'entretien de végétation, l'observation et les interventions sur le végétal, les travaux du sol et le semis, les travaux d'amélioration des milieux forestiers, la pose d'une ferrure...
- et pour le SAPVER, les activités de communication liées aux situations professionnelles tenant compte des besoins de la personne.

- Dans un premier temps, une approche méthodologique pourra être proposée pour guider l'observation et le questionnement de situations professionnelles (ou de situations professionnelles de communication pour le CAP agricole SAPVER) lors de séances de TP, de visites, de visionnage de vidéos ... L'apprenant / observateur apprendra à observer (ou questionner selon les cas) :

- le nom de l'activité et les particularités de la situation qu'il vient de vivre
- le lieu où elle se déroule
- la période et le moment précis
- les moyens réellement utilisés
- sa durée
- les éventuels acteurs impliqués
- le rendre compte de ce que l'acteur a réellement fait

- et dans un second temps, l'apprenant pourra apprendre à questionner les adaptations possibles, les freins et leviers ...

Cette approche méthodologique peut impliquer tous les enseignements de la spécialité en fonction des choix des équipes relatifs à la mise en œuvre du référentiel. Elle pourra ensuite être finalisée par un document « recueil », adapté à chaque spécialité, document que les élèves/apprentis pourront ensuite utiliser sur leurs lieux de stage ou d'apprentissage.

Les enseignants pourront demander aux apprenants un certain nombre de retours d'observation durant la PFMP ou dès leur retour afin de récolter la matière première nécessaire à la construction des fiches supports. Des formes différentes peuvent être proposées : Cahier, fiches, schémas, photos, vidéos, ...

1.2.5 LES FICHES

Quelques repères pour l'élaboration des fiches :

- En premier lieu, l'apprenant doit, largement aidé par l'équipe pédagogique, réfléchir au choix des activités qui devront être représentatives des secteurs professionnels : elles doivent être en adéquation avec la capacité intermédiaire ciblée par l'épreuve. Le référentiel professionnel et les fiches de compétences constituent une aide pour cela.

- Les fiches élaborées par les candidats doivent reposer sur des activités vécues et présenter la réalité du contexte professionnel de l'activité et de la structure. Il importera d'aider le candidat à exprimer les éléments d'une activité vécue. Il s'agit d'éviter la référence à des activités un peu génériques, et non à des situations précises.

Pour illustrer ce propos, nous pouvons décrire un exemple de cheminement permettant d'aboutir à une activité précise inscrite dans une situation vécue:

- Question du formateur à l'apprenti : « quel serait pour vous un titre de fiche adapté ? »

- Réponse des apprentis : « tonte de pelouse » ou « tonte et débroussaillage »

- Nouvelle proposition du formateur : « Dernière tonte avant l'hiver ? »

- Reformulation progressive des apprentis qui aboutit à : « dernière tonte avant l'hiver d'une propriété en bord de Dordogne »

- Les notes de service par spécialités décrivent le nombre et les éléments de chaque fiche recto et verso. Le verso est identique pour toutes les spécialités. Le recto, avec des éléments spécifiques par spécialité, pourra être présenté sous différentes formes (écriture linéaire, encadrements, schémas ...) qui permettront de retrouver les principaux éléments.

→ Les attendus des fiches sont disponibles pour chacune des spécialités dans les notes de service.

Remarques :

- Pour le CAP agricole SAPVER, il est rappelé que l'activité choisie sera une activité de communication en situation professionnelle.

- Pour la spécialité « maréchal-ferrant » l'épreuve est particulière et ne nécessite pas de fiches. Elle est organisée au terme du parcours de formation sur la base d'une évaluation la plus proche possible d'une situation professionnelle rencontrée par les maréchaux-ferrants dans le cadre de l'exercice courant de leur activité. Le candidat tire au sort un poste de travail et un cheval parmi les équidés disponibles. Ces derniers, mis à disposition par « l'établissement centre d'examen », doivent présenter une ferrure à renouveler, ou si les chevaux sont à pied nu, ils doivent avoir suffisamment de corne pour permettre un travail de ferrure.

La préparation du cheval et les premiers constats sur l'animal non défermé ne font pas partie de la durée de l'épreuve. Cependant, pendant ce laps de temps le candidat peut prendre en note les premiers éléments d'analyse pouvant lui être utiles pour la présentation au jury du cheval et du travail à réaliser.

Quelques questions relatives aux fiches et à leur contenu :

- Les fiches doivent être nominatives et numérotées (important pour le tirage au sort), de 1 à 4 ou de 1 à 6. (Pour le SAPVER, les fiches sont numérotées de 1 à 3 pour le service à la personne et de 4 à 6 pour les techniques commerciales)

- Elles ne sont ni évaluées ni notées (voir point 1-1)

- Peuvent-elles être manuscrites ? Oui, mais de préférence dactylographiées.

- Le candidat aura un second exemplaire avec lui pour sa présentation. Pourra-t-il être annoté ? aucune consigne en tout cas ne l'interdit.

- Les fiches sont-elles envoyées ? Non, pas d'envoi.

- Dans le cas de non-conformité des fiches aux attendus des notes de service (fiches absentes, fiches qui ne sont pas de nature différente ou fiches qui ne sont pas en lien avec la capacité visée), **le candidat ne pourra pas se présenter à l'épreuve orale.**

- La mise en œuvre du tirage au sort : la (ou les pour les SAPVER) fiche(s) est (sont) tirée(s) au sort par le jury. Le tirage au sort devra être fait selon la même modalité pour toutes les spécialités. Dans la note de service, il est indiqué : « les fiches sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Les examinateurs tirent au sort 1 fiche par secteur professionnel »

Lors de l'appel le chef de centre collecte et vérifie :

- la remise de la pochette /chemise/enveloppe contenant les fiches
- la vérification de conformité des fiches au règlementaire (4 à 6 fiches cf. notes de service)
- leur validation par le maître de stage/d'apprentissage

Lorsque les fiches lui sont remises, le jury dans chaque poste d'évaluation :

- vérifie leur conformité : adaptation à la capacité à évaluer, respect de la nature différente des activités présentées.
- réalise le tirage au sort d'une fiche en présence du candidat. Pour les SAPVER, le tirage au sort des fiches s'effectuera en deux temps ; le tirage au sort de la seconde fiche se déroulant à l'issue de la présentation et de l'entretien liés à la première fiche.

Un temps d'harmonisation est nécessaire chaque demi-journée pour permettre au jury de vérifier la conformité des fiches en amont de l'évaluation.

La méthodologie du tirage au sort aléatoire devra être réaffirmée pour tous les centres d'examen par le chef de centre pour l'ensemble des postes d'évaluation (PEV) afin d'éviter des pratiques différentes selon les PEV et par conséquent toutes réclamations de la part des candidats.

1.2.6 LA PREPARATION A L'EPREUVE ORALE

- Pour le jury, il semble primordial de profiter des temps d'harmonisation pour échanger sur les modalités de questionnement. Il s'agit durant ce temps de fixer des orientations pour le questionnement et, inversement de rappeler ce vers quoi les questions ne doivent pas s'orienter. Notons également d'être vigilant à la continuité des informations s'il y a changement d'un membre de jury (professionnel notamment) et de prévoir un temps au sein du jury pour le faire.

- Pour les apprenants, il s'agit de profiter des temps de retour de stage pour questionner les activités réalisées dans l'optique d'un jury. L'ensemble de l'équipe pédagogique sera sollicitée pour cela, et non pas uniquement les enseignants des modules professionnels. Une préparation dans les conditions de l'épreuve pourra être bénéfique.

II LA POSTURE DE L'EXAMINATEUR DE L'ÉPREUVE E4

2.1 : L'ÉVALUATION DE CAPACITÉ

2.1.1 LES PRINCIPES

- « Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements. Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences-clefs du métier : un apprenant ayant acquis les capacités visées d'un diplôme deviendra compétent en situation avec de l'expérience ». (Définition du MAAF)

- L'évaluation de capacités, en cohérence avec le développement de l'approche par compétences, a concerné progressivement tous les diplômes de l'enseignement agricole. Il est donc fondamental que les examinateurs intègrent cette finalité : ils ne sont pas là pour évaluer seulement les connaissances de leur discipline, mais l'atteinte d'une capacité par les candidats.

- Une capacité n'est évaluée qu'une et une seule fois. Il s'agira donc de bien distinguer les 2 capacités intermédiaires évaluées dans chacune des parties de l'épreuve E4. Le principal travail des examinateurs consiste à formuler un avis sur la maîtrise des deux capacités intermédiaires de la capacité C4 : à partir d'une épreuve ponctuelle terminale d'explicitation des pratiques professionnelles (permettant d'évaluer la capacité CP4.1).et d'un contrôle certificatif en cours de formation qui permet de valider la capacité CP4.2.

- L'évaluation doit toujours être conçue en référence à la capacité énoncée dans le référentiel de certification qui constitue la référence sociale du diplôme.

- Les objectifs de formation modulaires ne sont pas évalués en tant que tels : seules les capacités sont évaluées, et à travers elles, la mobilisation ou non des ressources nécessaires. En conséquence, les évaluateurs doivent apprendre, au stade de l'évaluation, à se détacher du référentiel de formation pour se centrer sur le référentiel de certification. Ainsi les connaissances, terme que l'on définit comme les savoirs acquis par un individu, ne sont pas une fin en soi dans l'évaluation par capacités. **C'est bien la « combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements ²» qui est évaluée.**

- Les capacités professionnelles s'évaluent en situation de travail. En effet, une capacité représente un pouvoir d'agir efficacement dans les principales situations de travail. Ce pouvoir d'agir se fonde sur le triptyque « Faire + Comprendre + S'adapter ».

Si un candidat démontre qu'il a su faire, en situation, le travail qui lui a été demandé, qu'il comprend ce qu'il a fait, et qu'il saurait s'adapter dans des conditions différentes, alors on peut supposer que la capacité est atteinte.

- L'épreuve E4 (épreuve terminale, comme CCF) s'appuie donc sur des situations de travail vécues : en milieu professionnel obligatoirement pour l'épreuve terminale, en milieu professionnel ou en milieu scolaire pour le CCF. Ces situations vécues portent sur « des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans le cadre de l'entreprise de stage ou d'apprentissage ». (cf. description des notes de service)

² Extrait de la définition de capacité retenue au MAAF

Comment définir une activité ? : C'est un « ensemble de tâches constitutif d'un emploi type, concourant à un résultat précis. Les activités sont finalisées pour donner un sens au travail. Elles constituent la maille minimale pour pouvoir identifier les éléments de compétences qui permettent d'atteindre un résultat attendu ».

L'évaluation porte donc sur une aptitude à mobiliser et combiner des ressources pour répondre à un problème donné ou réaliser une activité, une tâche. Il s'agit d'évaluer non seulement les résultats de l'action, mais aussi la combinaison adéquate de connaissances, de gestes, de comportements qui permettent sa réussite partielle ou totale.

2.1.2 QUELQUES REPERES

On peut proposer six repères pour mettre en place une évaluation de capacités : ces repères peuvent concerner soit les enseignants qui préparent les candidats à l'épreuve, soit les examinateurs.

1 - La capacité « pilote », « tire » l'évaluation, c'est-à-dire qu'elle est le fil conducteur et le moteur de la situation d'évaluation.

2 - La situation est toujours contextualisée : cela signifie une articulation cohérente entre un contexte professionnel et l'activité.

3 - La situation choisie pour l'évaluation, révélatrice de la capacité, permet de faire la preuve de son atteinte (veiller à la cohérence capacité / situation d'évaluation dans l'élaboration des fiches par exemple).

4 - Le questionnement doit être ouvert, proche de celui auquel pourrait être confronté un professionnel et permettre une mise en avant du raisonnement, d'une démarche, d'une mobilisation de savoirs et savoir-faire et comportements.

Dans les évaluations orales (et notamment dans l'épreuve E4.1 ayant pour support la période de formation en milieu professionnel), les examinateurs s'efforcent de s'appuyer sur le terrain de stage ou de formation pratique en entreprise du candidat en mettant en œuvre des techniques telles que l'entretien d'explicitation, plutôt que d'amener le candidat sur son terrain disciplinaire (au risque de dériver vers une évaluation des connaissances et d'une discussion centrée sur des contenus décontextualisés et non sur le vécu du candidat).

5 - Une grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation ; elle précise les attentes et permet de définir des règles d'équité.

Dans une grille d'évaluation, les critères sont qualitatifs, en petit nombre et renvoient à la capacité ; ils sont contractuels, non modifiables et les mêmes pour tous les candidats.

Les indicateurs ne sont qu'indicatifs et donc non exhaustifs dans la grille. Leur définition et leur utilisation doivent se faire au regard de la situation d'évaluation (et donc du cas effectivement proposé) ; si pour une même évaluation, les situations sont différentes pour les candidats, les indicateurs finalement mobilisés peuvent ne pas être identiques.

La notation se situe au niveau de la capacité, éventuellement avec des indications au niveau des critères mais pas à un niveau infra ; il n'y a donc pas de points attribués par indicateur.

6 - Une « bonne » évaluation doit être non seulement fiable (= évaluation qui mesure toujours la même chose) mais aussi valide (= une évaluation qui mesure effectivement ce qu'elle prétend mesurer, ici une capacité).

2.1.3 EVALUATION SITUEE/ PRATIQUE EXPLICITEE ET EXPLICITATION DE PRATIQUE :

L'évaluation par capacité porte sur une aptitude à mobiliser et combiner des ressources pour répondre à un problème donné ou pour réaliser une tâche (en fonction du niveau du diplôme).

Il s'agit d'évaluer la réussite de l'action, mais aussi la combinaison adéquate de connaissances, de gestes, de comportements qui permettent sa réussite. L'évaluation située est associée à la validation de capacités.

Quand on parle de situation d'évaluation, on réfère soit à une situation réelle (comme en entreprise), soit à une situation simulée (forme souvent mobilisée dans le cadre scolaire, en se rapprochant néanmoins d'une situation réelle), soit encore à des situations vécues, mais passées.

L'évaluation située est une mise en situation limitée, plus ou moins artificielle et complexe : c'est une situation habituelle, non dégradée, courante et contextualisée, proche des situations professionnelles courantes. **Elle se pense en lien avec les SPS** (Situations Professionnelles Significatives) du référentiel de diplôme.

- **L'évaluation située peut donc se dérouler :**

- En situation réelle professionnelle : *Demander au candidat de faire quelque chose et le regarder faire.* → C'est le cas des CCF de pratique explicitee

- A partir de situations passées : *Demander au candidat ce qu'il a fait dans une ou plusieurs situations.* Le candidat décrit et analyse son activité passée.

L'explicitation de pratique est donc une technique au service de l'évaluation située, permettant de révéler l'implicite de l'action et d'aider le candidat à expliciter ses pratiques pour exprimer son potentiel. Différentes méthodes de mise en œuvre sont possibles : instruction au sosie, entretien d'explicitation, confrontation à la trace. (Cf. annexe 2)

2.2 : L'ORGANISATION DU POSTE D'EVALUATION

- L'organisation de l'épreuve

Dans la démarche d'évaluation, les fiches ne sont qu'une aide, un support de préparation à l'épreuve qui est orale. Seule(s), la ou les fiches tirées au sort sont support d'une évaluation. De même que leur présentation écrite n'est pas évaluée en tant que telle, le cœur de l'évaluation reste donc le questionnement d'explicitation.

Remarque : pour les candidats hors CCF de l'Agriculture des Régions Chaudes (ARC), des questions peuvent être posées sur l'ensemble des fiches.

- Le travail des évaluateurs comprend plusieurs étapes :

- Prise en compte du tirage au sort de(s) fiches à présenter et lecture ;
- Présentation par le candidat de la fiche ;
- Entretien d'explicitation : questionnement ouvert centré sur la pratique du candidat ;
- Impression d'ensemble, avis sur la maîtrise des capacités, notation et commentaires.

- Les notes de service précisent que le jury est composé :

- d'un enseignant de sciences et techniques professionnelles correspondant au support du MP3 et d'un professionnel du champ professionnel (ou à défaut d'un autre enseignant de sciences et techniques professionnelles)

- d'un enseignant d'Economie Sociale et familiale, d'un enseignant de techniques commerciales et d'un professionnel de l'un des champs professionnel en SAPVER.

Le jury tire au sort une fiche (ou 2 fiches pour le SAPVER) parmi les 4 fiches proposées par le candidat (ou 6 fiches pour le SAPVER). Le candidat devra alors faire la preuve de l'atteinte de la capacité CP4.1 en combinant le «faire», le «raisonner» et aussi le «expliquer comment faire dans des contextes différents» : l'adaptation est primordiale, car la capacité ne vise pas une situation singulière, mais un ensemble de situations de la même famille. Outre la présentation par le candidat de la situation mise en œuvre ; le questionnement des examinateurs doit permettre au candidat l'explicitation de sa pratique professionnelle.

Tirage au sort de la (les) fiche(s) à présenter et lecture

La (ou les pour les SAPVER) fiche(s) est (sont) tirée(s) au sort. (1 en ESF et une en TC parmi les 6 fiches pour le CAP agricole SAPVER). L'interrogation se limitera aux situations professionnelles décrites dans cette ou ces fiches.

Les fiches remises au jury lors de l'oral ne sont pas évaluées en tant que telles. Il n'y a pas a fortiori de norme attendue pour son plan ou son titre (Cf. notes de service). Elles permettent au candidat de concrétiser sa démarche, de la structurer. Si la forme des fiches ne fait pas l'objet de l'évaluation, l'attention des équipes est attirée sur le fait que la démarche de construction de la fiche est par nature facilitatrice pour la présentation de l'activité lors de l'oral.

Présentation par le candidat de l'activité dans son contexte professionnel

Cette présentation orale s'effectue sans support autre que leur fiche, sinon des éléments illustratifs pertinents, qui ne mobilisent pas de matériels pour leur présentation. L'objectif de l'évaluation est de faire expliciter une pratique contextualisée, les capacités de communication pendant l'épreuve ne sont pas évaluées en tant que telles. L'évaluation porte bien sur la capacité, le contenu de l'oral du candidat est un moyen d'y accéder pour l'évaluer (**présentation et entretien d'évaluation basés sur des techniques d'explicitation**).

Le temps de présentation est de 5 minutes. Ce temps est un temps maximum qui permet au candidat d'exposer la situation contextualisée présentée dans la fiche tirée au sort. Il permet à chacun, jury et candidat, de se plonger dans la situation et d'entrer dans la démarche d'explicitation.

Si le candidat ne l'utilise pas, compte tenu des difficultés que peuvent rencontrer certains candidats dans cette situation, le jury veillera à ne pas le mettre en difficulté en l'amenant naturellement sur le questionnement d'explicitation qui ne dépassera pas la durée règlementairement prévue.

Le candidat dispose d'un exemplaire des fiches qu'il peut avoir annotées pour se rassurer lors de l'épreuve, la lecture de la fiche n'étant pas sanctionnée même si elle ne permet pas un exposé dynamique.

Ecoute de la présentation du candidat et entretien d'explicitation

Les évaluateurs écoutent la présentation du candidat sans l'interrompre, le préviennent éventuellement à un moment donné du temps restant. Une attitude bienveillante est requise dès l'accueil du candidat, et bien évidemment durant tout l'entretien. Les examinateurs mettent le candidat à l'aise de sorte qu'il exprime au mieux l'atteinte de la capacité. Au cours de la présentation et de l'entretien, les évaluateurs notent des éléments significatifs au regard des indicateurs de la situation d'évaluation, ceux-ci participeront à l'expression de leur jugement et contribueront au renseignement de la grille.

Un point de vigilance : un feu de questions continu et changeant ne permet pas au candidat de réagir sereinement : les examinateurs, par leur attitude, peuvent laisser du temps, avec des questions ouvertes.

Les examinateurs posent des questions en lien avec la situation présentée, et toujours en relation avec la capacité évaluée, en réaction aux propos du candidat. De nombreux exemples de questionnement et des suggestions sont développés dans les pages suivantes. Il s'agit bien d'un entretien, et non d'une interrogation.

Impression d'ensemble, avis sur la maîtrise des capacités, notation et commentaires

Cette phase de délibération est un temps de travail collectif du jury. Le travail d'harmonisation au sein du poste d'évaluation se déroule sur un temps court à l'issue du passage du candidat. Au-delà de l'impression d'ensemble, il s'agit pour chaque évaluateur d'inviter l'autre à expliquer sur quoi se fonde son jugement :

Lorsque le candidat a terminé l'épreuve et quitté la salle, les examinateurs peuvent formuler, à chaud, une impression globale : il est important de la garder en mémoire, elle est précieuse. Les évaluateurs utilisent alors la grille d'évaluation, font le tour de la capacité et des critères ; l'évaluation renseignée à partir de la grille devra rester en cohérence avec l'évaluation de la maîtrise ou non de la capacité. Chaque membre du poste d'évaluation est à nouveau sollicité pour donner un avis étayé à partir d'arguments tirés de l'oral. Cette étape permettra de rédiger les observations utiles à la justification de l'avis global et de la notation.

En s'appuyant sur la complémentarité des membres du jury, la délibération doit permettre la construction d'un consensus qui aboutira à une position collective.

2.3 LE QUESTIONNEMENT DES EXAMINATEURS LORS DE L'ÉPREUVE ORALE TERMINALE E4.1

En tout premier lieu, l'examineur doit être au clair sur ce qu'il évalue : l'atteinte d'une capacité. Il ne s'agit pas de vérifier la conformité à une présentation type (il n'y en a pas), ou encore la conformité à une réponse attendue dans les questionnements (trop axée sur les connaissances), ou enfin la seule maîtrise des contenus de formation non contextualisés. Il doit être au fait de la capacité évaluée, des ressources qu'elle mobilise et des critères de son évaluation.

2.3.1 LA CONDUITE DE L'ENTRETIEN

- **Le questionnement** des examinateurs s'articule autour de questions liées aux critères d'évaluation, par exemple des questions sur la situation vécue ou des questions pour vérifier l'adaptation à d'autres situations.

L'examineur doit veiller à poser des questions pertinentes en lien avec la capacité visée. Les questions prennent appui sur ce qui a été dit lors de la présentation. Elles sont enracinées dans la présentation (fiche et oral du candidat apprenti/stagiaire).

En effet, le questionnement permet l'évaluation de la capacité visée dans l'épreuve et s'adapte à la situation présentée par le candidat. Il ne s'agit donc pas de questions de « cours », limitées à la simple vérification de connaissances livresques et indépendantes de la situation professionnelle présentée. Cependant, il est nécessaire de vérifier la mobilisation par le candidat de connaissances et de savoir-faire mis en œuvre.

- **Une trame d'entretien** peut se révéler d'une aide utile pour bien cibler ce que l'on cherche. Ainsi, les examinateurs pourront adopter un questionnement en entonnoir, en se centrant sur la situation pratique qui est décrite puis éventuellement en élargissant le questionnement.

Par exemple, au cours de l'interrogation :

- quelques questions sur le lieu de stage, le contexte de l'activité. Ces questions simples ne doivent pas présenter de difficulté pour le candidat et sont de nature à le mettre à l'aise. Elles vont aussi le remettre dans la situation de stage, l'aider à se remémorer l'activité ;
- des questions ciblant davantage l'explicitation de sa pratique (cf. partie III) ;

- puis les questions qui vont chercher des éléments de réponse aux critères pour approfondir l'évaluation de la capacité (cf. grilles d'évaluation nationale) ;
- des questions permettant de vérifier l'adaptabilité à une variation mineure dans la situation.

- L'examineur doit être **attentif aux écarts dans la communication** (entre ce que je veux dire, ce que l'autre entend, ce qu'il comprend). Il doit s'efforcer d'avoir une attitude d'écoute, de compréhension et ne pas porter de jugement hâtif, L'instauration d'un climat de confiance, la proposition de reformulations, la possibilité de temps de pause pour éviter le stress, sont autant de techniques favorisant cette posture.

- **Pour élaborer l'évaluation** de cette épreuve orale, il est préférable de :

- Rédiger un commentaire dans les colonnes observations des grilles à partir de ce que les examinateurs ont échangé dès que le candidat a terminé l'épreuve (jugement global)
- S'appuyer sur le travail réalisé et ses différentes dimensions (réalisation/résultats/raisonnement)

2.3.2 QUELQUES REPERES AUTOUR DE L'EXPLICITATION DE PRATIQUES AFIN D'AIDER LE CANDIDAT

Durant l'épreuve :

- Amener le candidat à se rappeler ce qu'il a réalisé en l'aidant à se projeter dans la situation précise ;
- Faire commenter les choix réalisés, les résultats et les effets des actions réalisées, l'intérêt et les enjeux des actions réalisées ; **dépasser le simple « pourquoi » qui ne permet pas d'explicitier l'action, mais d'abord privilégier le « comment ? »**
- Mettre les candidats dans la situation de transmettre des consignes à un collègue (par exemple par la technique de l'instruction au sosie) : par exemple, si tu étais sur un chantier avec un collègue, quelles consignes lui aurais-tu données pour qu'il puisse conduire l'activité ?

Tout au long de la formation, il est par conséquent souhaitable que l'enseignant prépare les élèves/apprentis à ce type d'évaluation et qu'il introduise cette pratique au travers de différentes actions pédagogiques :

- avoir une démarche d'explicitation lors des démonstrations : commenter les gestes réalisés, les choix effectués, les informations prélevées ;
- favoriser l'explicitation des pratiques de l'élève à partir de celles des autres : observer le passage des autres élèves/apprentis et commenter les différences par rapport aux siennes (à partir de grilles d'observation) ; désigner des élèves devant passer des consignes aux autres ;
- se centrer sur l'activité réalisée par l'élève et non pas sur une activité en général ou sur l'activité telle qu'elle devrait être réalisée par un professionnel par exemple (activités réalisées en stage, en TP...) ;
- favoriser d'abord la description de l'action avant de demander une justification : « Comment as-tu fait » avant le « Pourquoi as-tu fait comme ceci » ?

III : EXEMPLES DE QUESTIONNEMENT DE L'ÉPREUVE TERMINALE E4 DANS LES DIFFÉRENTES SPÉCIALITÉS DU CAP AGRICOLE

3.1 DES RÈGLES D'ACTION COMMUNES

Lors de l'entretien de l'épreuve orale, les examinateurs peuvent d'appuyer sur quelques principes généraux pour conduire l'entretien :

- formuler des questions au passé (imparfait ou passé composé) afin de permettre de bien faire référence à la situation vécue par le candidat ;
- reformuler ce que le candidat a dit pour introduire la question ;
- proscrire les questions fermées ou trop orientées, les questions faisant référence à des notions vues en cours sans lien avec la situation vécue par le candidat ;
- il peut être utile de formuler certaines questions intermédiaires pour aboutir à des questions permettant d'évaluer la capacité visée (cf. exemples des spécialités ci-dessous).

3.2 SPÉCIALITÉ SERVICES AUX PERSONNES ET VENTE EN ESPACE RURAL (SAPVER)

Rappel de la capacité CP4.1 / Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne et des critères de la grille évaluation:

Critère 1 -Repérage des besoins dans une situation spécifique

Critère 2 -Mise en place des techniques de communication adaptées à la situation donnée

Critère 3 -Mise en œuvre de comportements professionnels adaptés au cadre particulier de la structure

1 - Situation écrite sur la fiche : **Accueil de Mme X pour une vente de baguette dans une boulangerie de quartier**

Description de la cliente : cliente habituelle

Questions possibles :

Comment as-tu repéré que cette personne était malentendante ? Critère 1

Vous nous avez dit que la personne était une cliente habituelle, qu'est-ce que cela a changée dans votre façon de l'accueillir ? Cr2

Vous nous avez dit que la personne était malentendante, comment avez-vous adapté votre comportement ? Cr2

Comment avez-vous réagi lorsque vous avez constaté que le reste des clients s'impatientait ? Cr 2 et Cr3

Questions à proscrire :

Comment réalisez-vous la mise en rayon pour mettre en valeur les baguettes ? Comment éviter la rupture de stock ? (on évalue du merchandising et non de la communication)

Comment accueillir un client ? (La question n'est pas contextualisée)

Quelles sont les différentes étapes d'un acte de vente ? (question de cours)

2 - Autre situation de vente : **Prise de commande téléphonique chez un traiteur** (le traiteur est autorisé car il s'agit d'un commerce et non d'un service au sens strict)

Questions possibles :

Pouvez-vous me redire les mots que vous avez employés lorsque vous avez décroché le téléphone ? Comment a réagi le client ? ... (On formule les questions suivantes en s'appuyant sur les réponses du candidat) Cr1 et Cr2

Si le client vous avait demandé de remplacer les cuisses de poulet par des cuisses de pintade, comment auriez-vous réagi ? Et que diriez-vous au client ? Cr2

Questions à proscrire :

Pouvez-vous me décrire le schéma de la communication ? (question de cours)

Quels sont les avantages et inconvénients du téléphone ? (question de cours)

Quelle est la gamme du produit présenté ?

3 - Autre situation : **Accueil de Mme au relais colis d'un multiservices pour le retrait de son colis**

Questions possibles :

Quel matériel avez-vous utilisé pour enregistrer le retrait et comment avez-vous aidé le client à l'utiliser ? Cr 2

Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer que la cliente était satisfaite ? Cr 1

Questions à proscrire :

A quoi sert un multi-services ?

Quelle différence y a-t-il entre un bon de livraison et une facture ?

Quel matériel avez-vous utilisé pour enregistrer le retrait ? Comment fonctionne-t-il ?

4 - Situation SAP : Aide à l'**implication de Mr Y dans la préparation à domicile de son repas**

Questions possibles :

Pouvez-vous nous redire par quels moyens vous avez transmis l'information aux différentes personnes intervenant auprès de Mr Y ? Cr2

Quelles informations y avez-vous fait figurer ? Cr3

Comment vous êtes-vous adressé à Mr Y ? Cr 2 et Cr3

Comment avez-vous incité Mr Y à participer à la préparation de son repas ? (les réponses attendues doivent mettre en évidence des situations de communication) Cr 1 et Cr2

Quelle tenue portiez-vous ? Quelles informations cette tenue apporte-t-elle à Mr Y ? (répond au respect des codes) Cr3

Questions à proscrire :

Quelles sont les règles d'hygiène que vous avez respectées lors de la préparation du repas ? (ce n'est pas la capacité de communication qui est évaluée)

Quels sont les groupes d'aliments nécessaires répondant aux besoins de Mr Y ? (question de cours)

Vous avez dit avoir utilisé le mixer, en quoi était-ce important ? (il ne s'agit pas d'évoquer la mobilisation des outils utilisés dans l'activité mais bien des outils de communication)

Quel est l'intérêt d'avoir une tenue professionnelle ? (question générique et qui peut amener aussi des réponses en termes d'hygiène)

5 Situation SAP : Refus de Lucas, 3 ans de faire la sieste lors du temps de repos à l'école maternelle

Questions possibles :

Comment vous y êtes-vous pris pour comprendre l'attitude de Lucas ? De quoi avait besoin Lucas dans cette situation ? Cr1

Comment avez-vous réagi dans cette situation ? Cr2

Imaginons que Lucas se mette à pleurer, quels comportements auriez-vous adopté ? Cr2

Questions à proscrire :

Dans cette situation, quels sont les besoins fondamentaux de Lucas ? ((on ne demande pas de décrire la pyramide de Maslow)

A quoi sert le doudou ? (question de cours)

Que doit-on faire face à un enfant qui pleure ? (il faut contextualiser la situation)

6 - Situation : **Distribution du linge dans la chambre de Mme X, résidente à l'EHPHAD de ...**

Questions possibles :

Qu'est ce qui fait qu'ayant parlé fort, Mme X vous a mieux compris ? Cr 1 et Cr2

Qu'est-ce qui vous a amené à frapper à la porte ? Cr1 et Cr3

En quoi était-ce important de lui parler des actualités du jour, de la météo... ? Cr1 et Cr 2

Comment auriez –vous pu les transmettre autrement ? Cr2

Quelles sont les informations que vous avez transmises à l'aide-soignante ? Cr3

Questions à proscrire :

Que veut dire le sigle EHPAD ?

Pourquoi laissez-vous le chariot à l'extérieur de la chambre ?

Quel est le rôle de la lingère (ou de l'aide-soignante) ?

Règles d'action complémentaires pour le SAPVER aux règles d'action communes énoncées ci-dessus :

- Vérifier que le candidat a bien identifié les besoins de l'utilisateur ou du client.

- Pour faciliter l'approche du candidat, il peut être intéressant de formuler des questions intermédiaires pour aboutir à des questions permettant d'évaluer la capacité de communication.

Ex : Comment étaient positionnés les différents acteurs dans la boulangerie ? Quels impacts cela a-t-il eu sur les échanges ?

Ex : Quel terme avez-vous utilisé pour vous adresser au résident ? Quels sont les usages dans cette structure ? (respect des codes de la structure à travers l'utilisation de formules de civilité : monsieur, madame ou prénom)

- Dans la grille d'évaluation, un indicateur nommé mobilisation des outils et matériels pertinents, désigne bien des outils et matériels adaptés à la situation de communication.

- Dans tous les cas, il s'agit d'évaluer la communication interpersonnelle, c'est-à-dire entre le candidat et 1 ou 2 autres personnes (client, usager, famille). En techniques commerciales, on accepte les relations avec un fournisseur dans la mesure où il y a contact direct et communication interpersonnelle avec le candidat (ce n'est pas une commande en ligne). La situation de communication en lien avec l'animation d'un groupe n'est pas acceptée car ce n'est pas de la communication interpersonnelle; par contre, celle qui consiste à accompagner un membre du groupe peut être utilisée.
- Les 2 examinateurs ESF et TC du SAPVER doivent porter un regard croisé sur les 2 situations de communication.

3.3 SPECIALITE METIERS DE L'AGRICULTURE (MA)

Un point de vigilance doit tout d'abord être fait quant aux activités pouvant faire l'objet d'une fiche. En effet, pour repérer le type d'activités pouvant faire l'objet d'une fiche à l'épreuve E4.1, il faut croiser la capacité CP4.1 avec les activités évaluées dans d'autres capacités (CP4.2 et CP5). Une proposition non exhaustive d'exemples de situations professionnelles (à replacer dans un contexte précis) est réalisée ci-dessous :

- Exemples de fiches Productions végétales : Travaux de préparation du sol (solarisation, sous-solage, décompactage, déchaumage, chaulage), amendement et fertilisation préalables au semis, semis... (tous les travaux post semis sont évalués en CP5)
 - Exemples de fiches Productions animales : Traite, Préparation de litière (curage), traitement d'une mammite, réalisation d'une injection, bouclage, écornage, tarissement d'une vache, intervention prophylactique ou curative, contrôle et maîtrise de la reproduction (surveillance et/ou synchronisation des chaleurs, insémination, mise bas, soin aux nouveaux nés)...(sauf alimentation des ruminants évaluée en CP4.2)
 - Exemples de fiches Productions horticoles : Distançage, rempotage, phytoprotection, fertilisation, arrosage, nettoyage de planche, désherbage, palissage/tuteurage, et taille/pincement dans des conditions particulières ; lorsque des aléas en ont généré le besoin, sinon évalué en CP5.1...
- Attention, les activités suivantes** : Empotage, repiquage, semis, bouturage, division et toute autre forme de multiplication, occultation (photopériodisme), thermopériodisme, taille, pincement, récolte, conditionnement, sont déjà prises en compte dans les évaluations par CCF et **ne doivent pas faire l'objet de fiches.**

3.3.1 CAPACITE CP4.1 REALISER DES OBSERVATIONS ET INTERVENTIONS SUR LE VEGETAL

Titre de l'activité : Désherbage d'une planche de vivaces

Contexte : Planche hors-sol de vivaces à feuillage décoratif sous tunnel non chauffé.

Critères	Questions à proscrire :	Exemples de questionnement :
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	Quelles sont les conditions favorables à un bon désherbage ?	Vous nous avez dit que c'était un jour de printemps froid et humide, est-ce que cela vous a gêné pour le désherbage de la planche d'Heuchères et en quoi ?
	Comment faites-vous pour faire un bon désherbage ?	De quel matériel avez-vous eu besoin pour désherber la planche d'Heuchères ? Vous nous avez dit que vous avez enlevé les adventices à la main, qu'en avez-vous fait ensuite ? Vous les avez jetées où ?...
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien	Quels sont les intérêts du désherbage ?/Pourquoi désherbe-t-on ? A quel stade de développement les adventices doivent-elles être retirées ?	Dans quel état étaient les vivaces quand vous avez commencé ? Est-ce qu'il y avait beaucoup d'adventices ? Si vous n'aviez pas désherbé à cette période quelles auraient été les conséquences pour les vivaces ?
		Quand votre maître de stage vous a montré la planche de vivaces à désherber, comment vous avez fait pour choisir les végétaux à arracher ? Avez-vous des consignes ? Etiez-vous seul ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

	Qu'est-ce qu'une TMS ? Qu'est-ce qu'un lumbago ?	Vous nous avez dit que vous aviez eu mal au dos après le désherbage, comment auriez-vous pu l'éviter ?
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	Qu'est-ce qu'une adventice ? Citez-nous trois noms.	Quelles plantes avez-vous apprises à reconnaître dans cette activité que vous reconnaîtriez sur une autre planche ?
		Est-ce que vous avez eu l'occasion d'effectuer un désherbage dans d'autres conditions ? Est-ce que c'était plus facile ?
		Reformulation
	Quelles solutions alternatives au désherbage existent aujourd'hui ?	Vous nous avez dit que cette activité avait été très longue et fatigante parce qu'il y avait beaucoup d'adventices, est-ce qu'on aurait pu éviter cela en faisant autrement ? Avez-vous eu des difficultés à ce moment-là pour enlever les adventices ? Vous nous avez dit que les plantes cassaient à la base, est-ce que ça pose problème ?

3.3.2 CAPACITE CP4.1 REALISER DES OBSERVATIONS, INTERVENTIONS ET SOINS COURANT SUR LES ANIMAUX

Titre de l'activité : Traite classique d'un troupeau de vaches laitières (non robotisée)

Contexte : Troupeau de 60 vaches de race montbéliarde au GAEC du Grand Pré sur la commune de Pierrefontaine-les-Varans (25).

Critères	Questions à éviter	Exemples de questionnement :
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	Qu'appelle-t-on salle de traite 2x6 en épi ? C'est quoi une bonne salle de traite ?	Quel était l'équipement de traite avec lequel vous avez travaillé ? Combien aviez-vous de postes de traite à gérer ? Avec qui étiez-vous pour réaliser la traite ? Etiez-vous seul pour réaliser la traite ?
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien	Citez les étapes incontournables de la traite. Existe-t-il plusieurs méthodes pour nettoyer les trayons ? Qu'est-ce que la prophylaxie ?	Vous nous avez dit que vous avez nettoyé les trayons avant et trempé dans un produit après, quel produit ou accessoire avez-vous utilisé dans la salle de traite ? Vous nous avez dit que de temps en temps une des griffes se décrochait, qu'avez-vous fait pour que cela ne se reproduise pas ?
	Quels sont les risques de la traite d'une vache atteinte d'une mammite ? Quels sont les symptômes d'une mammite ?	Pour quelles raisons le maître de stage vous a-t-il écarté de certaines vaches ? Lorsque vous avez eu des difficultés à approcher une des vaches, comment avez-vous réagi pour ne pas être en danger ?
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	Quelles sont les attitudes à adopter face à une vache récalcitrante ?	Vous nous avez dit que pour les génisses c'était compliqué de les faire venir, comment le maître de stage maîtrise-t-il une vache récalcitrante ? Vous nous avez dit que deux vaches avaient été traitées au pot, pour quelles raisons ?
		Pendant votre stage vous nous avez dit qu'il y eu un changement d'heure, quelles incidences et comment avez-vous aidé le troupeau à s'adapter ?

3.4 SPECIALITE JARDINIER PAYSAGISTE (JP)

CP4.1 Entretien la végétation

Exemples de fiches Jardinier Paysagiste : Taille d'entretien (arbres, arbustes, haies mono/plurispécifiques), désherbage, fertilisation, arrosage des végétaux en place, entretien de surfaces engazonnées (tonte, scarification, aération, regarnissage, découpe de bordures), entretien de prairies et abords (fauchage, débroussaillage), entretien de massifs (désherbage, paillage, entretien superficiel du sol), entretien de vivaces (taille, binage), entretien de graminées (nettoyage), entretien de haies (nettoyage, remplacement de végétaux morts), entretien de végétaux en jardinières, en bacs ou suspensions, entretien et protection des végétaux (hivernage, haubanage, tuteurage, palissage, phytoprotection...)...

Titre de l'activité : Tonte d'une surface engazonnée de 300 m²

Contexte : Jardin privé dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel chez un couple de personnes âgées ex-cadres de la région parisienne

Critères	Questions à éviter	Exemples de questionnement :
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	Que doit-on vérifier avant de tondre ?	Vous nous avez dit que le chantier avait commencé à 8h et votre maître de stage voulait que vous soyez là avant, qu'avez-vous fait pendant ce temps ?
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien	Quelle est la bonne hauteur de coupe ?	Quand vous avez tondu vous avez remarqué des traces de lame par endroit, pouvez-vous nous en donner l'explication ?
	Quelles précautions faut-il prendre pour débourrer une tondeuse ?	A un moment donné vous nous avez dit que la tondeuse a bourré, comment avez-vous fait pour reprendre la tonte ? comment auriez-vous pu éviter ce phénomène de bourrage ?
	Qu'est-ce qu'un moteur 4 temps ? Qu'est-ce qu'une lame hélicoïdale ?	
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	Qu'est-ce que le mulching ?	Vous avez dit que vous aviez tondu en mulching chez les clients. Ils n'étaient pas contents du résultat, pour quelles raisons ? Avez-vous pratiqué la tonte dans d'autres endroits ? Le mulching était-il plus adaptée dans ces situations

3.5 SPECIALITE TRAVAUX FORESTIERS (TF)

CP4.1 Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers

Pour bien des équipes, la plupart des stages et des apprentissages ont lieu en entreprise d'exploitation forestière. Il a été soulevé que cela pouvait être susceptible de poser des problèmes au regard de l' E4.1. Il y a en effet des régions où il existe peu d'entrepreneurs de travaux sylvicoles. Une solution intéressante pour les élèves qui ne les laisse pas dans le doute et leur évite d'être pénalisés est de leur demander tout simplement de : « Rattacher votre travail d'exploitation à une opération sylvicole ». En effet, **chaque opération d'exploitation forestière est directement liée à une opération de sylviculture.**

Quelques exemples

En exploitation -----> En sylviculture :

Exploitation de bois de trituration :	- Première éclaircie
	- Ouverture de cloisonnement
Exploitation de petit bois de chauffage	- Première ou deuxième éclaircie
	- Travaux de nettoyage
	- Désignation de tiges d'avenir.
	- Coupe d'éclaircie avec choix des arbres à abattre par le bûcheron.

Le candidat doit produire 4 fiches techniques se rattachant à : « Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers ». Il est cependant essentiel pour réaliser ces 4 fiches attendues de se rattacher à la réalité vécue par l'apprenant : cela peut consister à présenter des travaux similaires mais dans des contextes très différents qu'il convient de bien expliciter. Cela peut nécessiter aussi de faire les liens entre travaux d'exploitation et travaux d'amélioration pouvant être effectués en forêt en restant dans le registre sylvicole car le registre reboisement est du domaine de la CP.4.2, évalué en CCF. Le registre de l'exploitation est, du fait des questions fondamentales de sécurité, évalué en vraie grandeur sur chantier d'exploitation (abattage /façonnage) dans le cadre des CCF de la CP.5.

Pour tenir compte de la réalité de la spécialité des travaux forestiers et de leur dangerosité, la stratégie globale d'évaluation s'équilibre comme suit :

CP.4 Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture

CP4.1 Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers, EPT coef 4

CP4.2 Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers, CCF coef 1

CP.5 Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel

CP5.1 Réaliser des travaux d'abattage, CCF coef 3

CP5.2 Réaliser des opérations de façonnage, CCF, coef 2

Exemple de listes de fiches de travaux forestiers potentiels support de la CP4.1:

Ouverture de cloisonnements culturels, dépressage, nettoyage, dégagement, détournement, taille de formation, élagage de pénétration, élagage à six mètres, pré-désignation, désignation des tiges. Les coupes d'éclaircie : il existe plusieurs types d'éclaircies en fonction du stade d'évolution du peuplement. Il faudra veiller à rester précis sur les termes au risque d'incompréhension jury / candidat. Le cloisonnement d'exploitation, même s'il vise essentiellement à faciliter et organiser les travaux d'exploitation.

Le cas particulier du regarnis qui est à la fois de la plantation mais aussi un travail d'amélioration en sylviculture.

Avec cet ensemble de travaux types, nous pouvons avoir un nombre indéfini de fiches. Celles-ci peuvent relever d'une des 4 catégories illustrées ci-dessous : ouverture de cloisonnement, dépressage, dégagement, taille de formation.

Ce qui doit guider la diversité des travaux relatés est **avant tout la réalité vécue par l'apprenant dans son entreprise ou organisation de stage**. La liste est donc beaucoup plus ouverte que les 4 grands types de fiches présentés ci-dessous, comme l'indique le référentiel de diplôme et les documents d'accompagnements pédagogiques produits.

Si la CP5 se cantonne aux travaux de bûcheronnage, la CP4 est beaucoup plus large, elle ne doit pas être réduite aux seuls travaux de sylviculture. Il faut entendre par : « travaux d'amélioration des milieux forestiers » toute une gamme d'intervention et d'activités liées au milieu forestier dans le but d'une gestion durable de la ressource.

Si le candidat est en ETF exclusivement de bûcheronnage, il peut parfois s'avérer difficile de rattacher les travaux présentés à une opération sylvicole. Il sera alors utile d'encourager les élèves à faire un stage complémentaire d'au moins une semaine dans une entreprise de travaux sylvicoles, afin de pouvoir diversifier les types de fiche. Dans le cas d'un apprenti, opter pour le maître d'apprentissage par les conventions de formation complémentaire (CFC) envoie son apprenti dans une entreprise qui effectue des travaux de sylviculture.

Titre de l'activité : Ouverture de cloisonnement sylvicole

Contexte : Ouverture à la tronçonneuse dans un fourré de hêtre, parcelle 356 en forêt domaniale d'Eawy, gestion ONF.

Critères	Questions à éviter	Exemples de questionnement :
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	Quels sont les critères de reconnaissance d'un fourré? Comment reconnaît-on le hêtre à l'état défeuillé? Quelles sont les caractéristiques d'un cloisonnement sylvicole?	Pouvez-vous me faire la description rapide du peuplement? Comment avez vous réagi lorsque l'on vous à donné une tronçonneuse pour ce travail? En arrivant sur le chantier comment étaient matérialisés les cloisonnements culturaux? Avez-vous participé à la mise en place des cloisonnements ?
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien	Quels EPI aviez-vous pour l'utilisation de la tronçonneuse? Quel était le pas de la chaîne de votre machine? Qu'est ce que le moteur 2 temps?	La distance entre les cloisonnements vous semblait-elle adaptée aux travaux futurs? Etes vous satisfaits du travail que vous avez effectué à la tronçonneuse ; sur le choix de vos outils, sur la qualité rendu, sur votre organisation et le respect du cahier des charges ? Avez-vous demandé comment allaient être entretenus par la suite, les cloisonnements que vous avez ouverts? Auriez-vous orienté les cloisonnements autrement par rapport aux autres accès de la parcelle?
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	Pourquoi vous n'avez pas utilisé la débroussailleuse?	Quand vous avez dit à votre agent qu'il aurait été préférable d'ouvrir les cloisonnements à la débroussailleuse que vous a- t-il répondu? Lui avez-vous soumis une configuration type de machine ainsi qu'une organisation de travail? Avez-vous fait d'autres cloisonnements avec une débroussailleuse, si oui pouvez- vous comparer les deux méthodes de travail?

Titre de l'activité : Dépressage d'un gaulis de chênes à la tronçonneuse

Contexte : Peuplement de gaulis de chêne, parcelle 248 de la Forêt domaniale du bois du parc de Saint Quentin à Beauvais gestion ONF.

Critères	Questions à éviter	Exemples de questionnement :
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	Était-ce vraiment du dépressage ?	Quels ont été les indices vous permettant de définir le peuplement comme étant un gaulis ? Comment les bois étaient-ils marqués ? Est ce que vous avez participé au marquage ? Sur quels critères vous êtes-vous basés s'il n'y avait pas de marquage ?
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien	Quelle est la densité idéale pour un gaulis de chêne ?	Quelle distance laisseriez-vous entre deux plants de chêne, le peuplement vous semblait-il encore serré ?
	Quels outils faut-il utiliser pour un dépressage ?	Votre outil était-il le mieux adapté à ce travail ? En l'utilisant à quoi avez-vous fait attention ?
	Le dépressage fait suite à quel travail ? Le dépressage est-il obligatoire pour un peuplement ?	Votre organisation était-elle cohérente avec les conditions du chantier ? Pouviez-vous encore améliorer les consignes reçues ?
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	Pouvons-nous retarder le dépressage ?	Vous nous avez dit que les arbres paraissaient gros pour un dépressage ; caractérisez-vous le travail effectué sur ce peuplement comme en retard ?
	Le cloisonnement sylvicole apporte-t-il un confort de travail ?	Est-ce que les bois auraient pu être valorisés autrement vu leur diamètre ? Qu'auriez-vous fait d'autres comme travaux ? Avez-vous évoqué ce problème et vos adaptations proposées à votre agent responsable ? Y avait-il d'autres essences intéressantes, plus belles ou précieuses, valorisables pour la biodiversité ou pour la production de bois ?

Ouvrages et communications revues / colloques :

Vermersch P., Maurel M. (1997) Pratiques de l'entretien d'explicitation. Paris : ESF, 1997

Clot, Y., D. Faïta, G. Fernandez et L. Scheller, (2001), « Entretiens en autoconfrontation croisée : une méthode en clinique de l'activité », in Clot, Y. (dir.), Clinique de l'activité et pouvoir d'agir, Éducation permanente, numéro 146, Paris, p. 17-25.

Mayen, P. (2003) : « Le couple situation-activité - sa mise en œuvre dans l'analyse du travail en Didactique professionnelle. In : Marcel, J.-F. & Rayou, P. : Recherches contextualisées en éducation. Paris. PUF.

Dejours, C. (2003). L'évaluation du travail à l'épreuve du réel. Critique des fondements de l'évaluation. Paris : INRA éditions.

Mayen, P. (2005). L'évaluation des compétences : un pari sur l'avenir. Actes du Séminaire des responsables de formation – CNFEPJJ – « La compétence est-elle mesurable ? », Vaucluse, mai

Champy-Remoussenard Patricia, Les théories de l'activité entre travail et formation, Savoirs, 2005, p 9-50.

Saujat, F., (2005), Conférence « Fonction et usages de l'instruction au sosie en formation initiale », IUFM d'Aix-Marseille.

Tourmen C. (2013, soumis). Note de synthèse sur l'évaluation des compétences. Revue Française de Pédagogie.

Sites et ressources éducatives

DVD : Bazille, J., Caens-Martin, S., Girerd, S., Mayen, P., Mayeux, C & Renaud, G. L'analyse du travail en didactique professionnelle. Educagri.

L'entretien d'explicitation (P. Vermersch) : <https://www.youtube.com/watch?v=6of0WwKx73I>

Groupe de Recherche sur l'explicitation (GREX) : <http://www.grex2.com/>

Armelle Balas-Chanel, « L'Entretien d'explicitation. Accompagner l'apprenant vers la métacognition explicite », Éduquer [En ligne], 1 | 2e trimestre 2002, mis en ligne le 15 octobre 2008 : <http://rechercheseducations.revues.org/159>

SAUJAT, F. Fonctions et usages de l'instruction au sosie en formation initiale. 2005
http://probo.free.fr/textes_amis/instruction_au_sosie_f_saujat.pdf

ANNEXE 2 : DES TECHNIQUES D'EXPLICITATION DE PRATIQUES

❑ **L'instruction au sosie** : dans le cadre d'un entretien, un "sosie" (intervieweur-enseignant) cherche à obtenir le maximum d'instructions pour remplacer un instructeur (l'interviewé et apprenant) dans une situation donnée : « **Donne-moi toutes les instructions possibles pour que je te remplace sans que personne ne s'aperçoive du changement** ».

Quelques éléments de méthode :

- Suivre un déroulement temporel (juste après ça, je fais quoi ?)
- Préférer le comment (qui permet de rentrer dans l'analyse) au pourquoi (qui amène bien souvent le sentiment d'être jugé)
- Si l'apprenant s'interrompt un peu, pour le relancer, reformuler ce que vous comprenez ;
- Ne pas hésiter à demander des détails, rester sur du réel, pas de l'imaginaire

❑ **L'entretien d'explicitation** constitue un ensemble de techniques qui ont pour but la verbalisation de l'action. Il s'agit de favoriser, d'aider, de solliciter la mise en mots de façon descriptive, la manière dont la tâche a été réalisée de manière à **pouvoir évaluer les raisonnements et les savoirs sous-jacents**.

La formulation des questions dans l'entretien d'explicitation :

- Dans la formulation des relances, le recours à la question « pourquoi » est à éviter. Commencer plutôt et préférer le comment ?
- Comment as-tu identifié par quoi il fallait commencer ?
- Qu'as-tu fait ensuite ? Explique-moi les différentes étapes de ton travail ?
- Comment savais-tu que c'était ça qu'il fallait faire ?
- Et quand tu appliques cette règle, qu'est-ce que tu fais ? (car appliquer est un verbe non spécifié).
- Quelle règle en particulier ?
- Par quoi as-tu terminé ? Comment savais-tu que la tâche était terminée ?
- Par quoi as-tu été bloqué (gêné) ? Comment as-tu fais pour t'en sortir ?

❑ **La confrontation à des traces de la tâche réalisée** (photos, vidéo, textes, résultats obtenus)

- Il s'agit de **favoriser une confrontation** :
 - Soit individuellement face à la tâche réalisée
 - Soit en groupes pour croiser les regards
- Il faut également s'intéresser aussi à ce qui n'a pas été fait, à ce qui a été contrarié dans l'activité décrite
- Cette technique permet de révéler :
 - Différentes manières de faire
 - Les points d'appui et les obstacles dans les situations de travail.